



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

1920€ avec certification

Mix Learning

Public visé : Toute personne souhaitant s'engager dans une démarche VAE

Prérequis : Disposer d'un an minimum d'expérience en équivalent temps plein en continu ou discontinu en lien avec la certification visée Disposer d'un accord de recevabilité de l'organisme certificateur

Accessibilité aux personnes handicapées

Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

Prochaines sessions

Retrouvez toutes nos sessions sur :

ARRAS, AULNOY-LEZ-VALENCIENNES, BEAUVAIS, BETHUNE, BOULOGNE-SUR-MER, COQUELLES, DOUAI, LAON, LENS, NOGENT-SUR-OISE, ROUBAIX, SAINT-OMER, VERVINS

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

En fonction de la certification visée, accompagner le candidat à :

- Valoriser son expérience en relation avec le référentiel d'activité de la certification
- Formaliser ses compétences acquises de manière explicite dans son dossier de validation
- S'entraîner à l'épreuve pratique de mise en situation professionnelle, le cas échéant
- Se préparer à l'oral de validation avec le jury

Les + de la formation

- Une aide pour identifier la certification en adéquation avec votre expérience professionnelle et votre projet et pour compléter le livret de recevabilité en amont de la prestation d'accompagnement VAE
- La co-construction - sur-mesure - du parcours d'accompagnement VAE en fonction de vos besoins et attentes
- Une proximité et une souplesse dans l'organisation de votre accompagnement
- Un conseiller spécialiste de la VAE vous apporte en toute bienveillance une aide méthodologique et un soutien personnalisé durant toute la démarche jusqu'au jury.
- La possibilité de mobiliser un expert métier du domaine de la certification visée

Retrouvez toutes nos formations sur :

laho-formation.fr

Document généré le 07/2024

BESOIN D'ÊTRE CONTACTÉ(E) POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR UN DEVIS ?
APPELEZ NOTRE CONSEILLER pour un premier entretien GRATUIT et SANS ENGAGEMENT.

Tel : 07 85 79 03 75 vae@laho-formation.fr





VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Contenu de la formation

Appropriation du référentiel d'activité et de certification

- Prise de connaissance et explicitation du référentiel
- Appropriation du livret de validation et des attentes du jury
- Sensibilisation à l'importance des termes employés
- Analyse du parcours professionnel ; identification et valorisation des activités réalisées en lien avec la certification visée

Rédaction du dossier

- Structuration du dossier
- Définition des compétences induites (savoirs, savoir-faire, savoir-être)
- Le cas échéant, identification des preuves justificatives
- Aide à la rédaction du dossier et des annexes éventuelles
- Mise en valeur des atouts et des axes de progression
- Relecture finale du dossier : fond et forme

Entraînement à l'épreuve pratique de mise en situation professionnelle (spécifique Titres Professionnels Ministère du Travail)

- Appropriation du plateau technique d'évaluation
- Appréhension de l'organisation de l'épreuve

Préparation de l'entretien avec le jury

- Techniques de communication et de gestion des émotions
- Préparation d'un exposé oral / d'une soutenance orale
- Identification des objections et réponses à apporter au jury
- Simulation





VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

- En rendez-vous individuel et/ou en atelier collectif
- Entretien d'explicitation
- L'accompagnement peut se dérouler en présentiel, à distance ou en mixant les 2 possibilités.
- Un travail personnel du bénéficiaire est attendu entre chaque rencontre.

Résultats attendus

La VAE permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire reconnaître l'expérience acquise et les compétences développées sur le terrain en obtenant un diplôme ou une certification reconnue par l'Etat.

La VAE peut ainsi favoriser une évolution de carrière ou une reconversion professionnelle.

Modalités d'évaluation

Présentation au jury de validation VAE de la certification concernée

Modalités de financements

Cap Emploi, Compte Personnel de Formation (CPF), Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

- Un conseiller expert de l'accompagnement VAE
- Possibilité de mobiliser un professionnel spécialiste du domaine concerné

Modalités et délai d'accès

- Disposer d'un an minimum d'expérience en équivalent temps plein en continu ou discontinu en lien avec la certification visée
- Disposer d'un accord de recevabilité de l'organisme certificateur

Certifications

Accompagnement VAE

